Nations Unies

S/PV.7681



Conseil de sécurité

Soixante et onzième année

Provisoire

7681e séance

Jeudi 28 avril 2016, à 10 heures
New York

Président :	M. Liu Jieyi	(Chine)
Membres :	Angola	M. Lucas
	Égypte	M. Aboulatta
	Espagne	M. De la Calle García
	États-Unis d'Amérique	Mme Sison
	Fédération de Russie	M. Iliichev
	France	M. Delattre
	Japon	M. Okamura
	Malaisie	Mme Adnin
	Nouvelle-Zélande	M. Van Bohemen
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Rycroft
	Sénégal	M. Seck
	Ukraine	M. Yelchenko
	Uruguay	M. Rosselli
	Venezuela (République bolivarienne du)	M. Toro-Carnevali

Ordre du jour

La situation en Côte d'Ivoire

Lettre datée du 15 mars 2016, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1572 (2004) concernant la Côte d'Ivoire (S/2016/254)

Rapport spécial du Secrétaire général sur l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (S/2016/297)

16-11990 (F)







La séance est ouverte à 10 h 10.

Adoption de l’ordre du jour

L’ordre du jour est adopté.

La situation en Côte d’Ivoire

Lettre datée du 15 mars 2016, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1572 (2004) concernant la Côte d’Ivoire (S/2016/254)

Rapport spécial du Secrétaire général sur l’Opération des Nations Unies en Côte d’Ivoire (S/2016/297)

Le Président (*parle en chinois*) : Conformément à l’article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j’invite le représentant de la Côte d’Ivoire à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l’examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2016/381, qui contient le texte d’un projet de résolution déposé par la France, ainsi que du document S/2016/386, qui contient le texte d’un projet de résolution déposé par l’Angola, l’Égypte, l’Espagne, les États-Unis d’Amérique, la France, le Japon, la Malaisie, la Nouvelle-Zélande, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d’Irlande du Nord, le Sénégal, l’Ukraine et la République bolivarienne du Venezuela.

J’appelle l’attention des membres du Conseil sur le document S/2016/254, qui contient une lettre datée du 15 mars 2016, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1572 (2004) concernant la Côte d’Ivoire. J’appelle également l’attention des membres du Conseil sur le document S/2016/297, qui contient le rapport spécial du Secrétaire général sur l’Opération des Nations Unies en Côte d’Ivoire.

Le Conseil de sécurité est prêt à voter sur les projets de résolution dont il est saisi. Je vais d’abord mettre aux voix le projet de résolution publié sous la cote S/2016/381.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Angola, Chine, Égypte, France, Japon, Malaisie, Nouvelle-Zélande, Fédération de Russie, Sénégal, Espagne, Ukraine, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d’Irlande du Nord, États-Unis d’Amérique, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du)

Le Président (*parle en chinois*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l’unanimité en tant que résolution 2283 (2016).

Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution publié sous la cote S/2016/386.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Angola, Chine, Égypte, France, Japon, Malaisie, Nouvelle-Zélande, Fédération de Russie, Sénégal, Espagne, Ukraine, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d’Irlande du Nord, États-Unis d’Amérique, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du)

Le Président (*parle en chinois*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l’unanimité en tant que résolution 2284 (2016).

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaite faire des déclarations après le vote.

M. Delattre (France) : Il est très rare pour le Conseil de se trouver dans une situation où, constatant le retour à la paix et à la stabilité, il peut décider que son action a atteint ses objectifs. C’est le cas aujourd’hui pour la Côte d’Ivoire, sur laquelle le Conseil vient de prendre deux décisions majeures. D’une part, la résolution 2283 (2016) décide de la levée de toutes les sanctions des Nations Unies à l’égard de la Côte d’Ivoire. D’autre part, la résolution 2284 (2016) confie un dernier mandat à l’Opération des Nations Unies en Côte d’Ivoire (ONUCI), dans le but d´organiser son départ définitif d’ici au 30 juin 2017. La France se félicite de l’adoption de ces deux résolutions.

Elles reflètent avant tout l’ampleur du chemin parcouru par la Côte d’Ivoire sur la voie de la réconciliation, de la paix et de la sécurité. Elles rendent hommage à la détermination qu’ont montrée le peuple et les autorités ivoiriennes pour tourner la page de la crise. La Côte d’Ivoire a fait la preuve de sa volonté de pleinement se saisir de son avenir et de consolider par elle-même les acquis de la paix, de la sécurité et d’une réconciliation durable. Nous saluons cet engagement, le soutenons et continuerons de le soutenir pleinement.

Dans un monde où les crises ont malheureusement tendance à se multiplier plutôt qu’à se résorber, l’exemple ivoirien prouve que les outils du Conseil de

sécurité peuvent parvenir à leur but en aidant un pays à se redresser avec succès après une crise. L’ONUCI et le régime de sanctions ont sans conteste contribué à rétablir la paix et la sécurité en Côte d’Ivoire. Je tiens à cet égard à rendre un hommage particulier aux pays fournisseurs de contingents et de personnel de police, ainsi qu’à tous les personnels de l’ONUCI, qui ont accompli un travail remarquable et continueront de le faire jusqu’à sa fermeture.

Ces dispositifs ayant porté leurs fruits, les décisions que nous venons de prendre sont le symbole de leur réussite. Nous nous en réjouissons, pour la Côte d’Ivoire comme pour le Conseil et pour les Nations Unies.

M. Okamura (Japon) : Le Représentant permanent du Japon, l’Ambassadeur Yoshikawa, m’a laissé faire cette déclaration à l’occasion de ces adoptions puisque j’ai personnellement vécu la crise ivoirienne, il y a exactement cinq ans. En avril 2011, la crise ivoirienne était à son paroxysme. J’étais Ambassadeur du Japon en Côte d’Ivoire, et ma résidence a été attaquée. L’armée française et l’Opération des Nations Unies en Côte d’Ivoire (ONUCI) m’ont sauvé la vie, ainsi qu’à mes collègues. Je voudrais exprimer à nouveau mes remerciements à la courageuse opération française et à l’ONUCI. C’est la raison pour laquelle je suis très ému d’être ici.

Le Japon se félicite de l’adoption à l’unanimité des résolutions 2283 (2016) et 2284 (2016). Nous tenons à exprimer notre sincère gratitude à la Mission permanente de la France pour avoir pris l’initiative de préparer ces résolutions. Je voudrais saisir cette occasion pour remercier le Président du Comité des sanctions – le Représentant permanent de l’Uruguay –, ainsi que le Groupe d’experts pour leur dévouement à leur travail.

Pendant la période où le pays était sous le régime des sanctions, la Côte d’Ivoire a fait des progrès remarquables et indéniables en matière de consolidation de la paix. Le Japon voudrait féliciter la Côte d’Ivoire pour sa persévérance dans l’effort de stabilisation du pays. Certains défis demeurent, mais le Japon fait confiance à la Côte d’Ivoire et au peuple ivoirien pour les relever.

Nous tenons à rendre hommage au travail et à l’engagement de l’ONUCI en faveur de la paix au cours des 12 dernières années. Le Conseil de sécurité doit veiller à ce que l’ONUCI mène à bien sa mission, et devienne ainsi un bon exemple pour les opérations de maintien de la paix des Nations Unies dans leur ensemble. Nous espérons que le Gouvernement ivoirien et l’ONUCI renforceront leur coordination au cours de ce cycle final du mandat.

Le Japon continuera d’apporter sa contribution à la consolidation de la paix et à la stabilité en Côte d’Ivoire, en tant que membre du Conseil de sécurité et en tant que partenaire bilatéral important.

Mme Sison (États-Unis d’Amérique) (*parle en anglais*) : Aujourd’hui, le Conseil de sécurité a pris la décision importante de mettre fin au régime de sanctions imposé à la Côte d’Ivoire par les Nations Unies et de fixer un calendrier pour le retrait total de l’Opération des Nations Unies en Côte d’Ivoire (ONUCI), à la lumière des progrès importants réalisés en vue du rétablissement de la paix et de la sécurité en Côte d’Ivoire. Les résolutions 2283 (2016) et 2284 (2016) sont des exemples notables qui montrent comment des outils multilatéraux bien conçus et bien gérés peuvent servir nos intérêts communs en matière de paix et de sécurité.

En 2004, la Côte d’Ivoire a connu des troubles et des violences politiques, qui menaçaient sa stabilité, ainsi que celle de la région. Le Conseil a réagi en instaurant un embargo sur les armes visant à prévenir un afflux d’armes qui aurait exacerbé le conflit. Au fil du temps, le Conseil a ajouté des sanctions financières et des interdictions de voyager ciblées, notamment à l’encontre des individus qui risquaient de mettre en péril la paix et le processus de réconciliation nationale en Côte d’Ivoire, ainsi qu’un embargo sur le commerce des diamants en provenance de la Côte d’Ivoire, l’une des principales sources de financement de ceux qui alimentaient la violence. Ces mesures étaient soigneusement conçues et visaient à dissuader ceux qui cherchaient à saper la paix et la stabilité en Côte d’Ivoire, à les empêcher d’avoir accès à des ressources financières et à des armes et à promouvoir le retour de la Côte d’Ivoire sur la voie de la paix, la stabilité et d’une plus grande prospérité pour son peuple.

De fait, après la crise électorale qui a éclaté à la fin de 2010, nous avons pu constater les effets importants des pressions diplomatiques internationales et de l’embargo sur les armes, qui ont permis de prévenir l’intensification de la violence et de parvenir à un règlement pacifique en avril 2011. Les sanctions ont donné les résultats escomptés en Côte d’Ivoire grâce à la coopération efficace des partenaires et des mécanismes internationaux, notamment le Comité des sanctions et le Groupe d’experts, l’ONUCI, et surtout, le Gouvernement ivoirien. La décision qui a été prise aujourd’hui de lever

les sanctions imposées à la Côte d’Ivoire démontre ce qui peut être réalisé lorsque les sanctions sont ciblées, lorsqu’elles sont imposées dans un but précis et lorsqu’elles s’inscrivent dans une stratégie claire visant à promouvoir la paix et la sécurité internationales.

Nous saluons également les mesures prises aujourd’hui concernant la transition et la fermeture de l’ONUCI. Cette transition doit se faire de manière responsable, en garantissant une planification et une coordination adéquates avec l’équipe de pays des Nations Unies. Dans la perspective de la fermeture de l’ONUCI, prévue pour le 30 juin 2017, nous encourageons le Gouvernement ivoirien à parachever et à mettre en œuvre son plan de réforme du secteur de la sécurité, qui est essentiel à la viabilité des progrès accomplis dans le pays, et à redoubler d’efforts pour consolider la réconciliation nationale et garantir une justice impartiale et équitable. Nous encourageons aussi le Gouvernement à continuer d’améliorer la gestion des ressources naturelles, en particulier dans les secteurs aurifère et diamantaire, afin de faire en sorte que les différends locaux potentiels concernant l’exploitation des terres et des mines ne deviennent pas des questions explosives. Nous l’engageons également à continuer de remplir les conditions voulues au titre du Système de certification du Processus de Kimberley.

Les États-Unis continueront de coopérer étroitement avec la Côte d’Ivoire alors qu’elle s’emploie à consolider ses progrès sur la voie de la paix et la stabilité. Aujourd’hui, nous célébrons cette transition et saluons le rôle joué par le Conseil pour aider à rétablir la paix en Côte d’Ivoire.

M. Seck (Sénégal) : La délégation sénégalaise voudrait se réjouir profondément de l’adoption par le Conseil des résolutions 2283 (2016) et 2284 (2016) sur la Côte d’Ivoire relatives, respectivement, à la levée totale des sanctions contre ce pays frère et à la prorogation, pour une dernière fois, jusqu’au 30 juin 2017, du mandat de l’Opération des Nations Unies en Côte d’Ivoire (ONUCI). Je voudrais à cette occasion historique adresser les sincères remerciements et félicitations de la délégation sénégalaise à celles de la France et de l’Uruguay pour l’excellent travail accompli tout au long du processus, qui a abouti aujourd’hui à cette double adoption.

Aussi bien pour les Nations Unies que pour la Côte d’Ivoire, ce moment démontre encore une fois, s’il en était besoin, que les opérations de maintien de la paix ainsi que le recours bien intelligent au régime des sanctions constituent des instruments efficaces au service du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Les progrès remarquables accomplis par le Gouvernement ivoirien dans tous les domaines – je ne vais pas les citer – sont un témoignage de cette réalité. Ils ont permis d’obtenir les résultats que nous saluons aujourd’hui et qui méritent toute notre satisfaction et notre reconnaissance. La délégation sénégalaise adresse à cet égard, à travers l’Ambassadeur Bouah-Kamon, ses vives et chaleureuses félicitations aux autorités ivoiriennes, dont la ferme volonté politique ainsi que l’engagement sans faille ont été déterminants et le resteront encore davantage au-delà du retrait définitif de l’ONUCI, pour la consolidation des acquis politiques et sécuritaires enregistrés au fil des ans.

Le Sénégal partage beaucoup la Côte d’Ivoire, sur le plan bilatéral mais également sur le plan sous-régional, notamment et pas seulement au sein de l’Union économique et monétaire ouest-africaine et au sein de la Communauté économique des États de l’Afrique de l’Ouest, où la Côte d’Ivoire constitue l’un des piliers de ces deux organisations. Nous sommes convaincus qu’en dépit des défis persistants, la Côte d’Ivoire saura se maintenir debout et continuera ainsi à jouer son rôle de locomotive économique qui a toujours été le sien dans la sous-région ouest-africaine.

Quand, au 30 avril 2017, se seront retirées toutes les composantes militaires de l’ONUCI, il restera la force de réserve et de réaction rapide, que mon pays s’honore d’animer. Cet après-midi, le Groupe de travail du Conseil de sécurité sur les opérations de maintien de la paix – que le Sénégal a l’honneur de présider – tient sa seconde réunion. L’Ambassadeur Bouah-Kamon y est cordialement invité pour venir partager comment un pays a vécu toutes ces années une opération de maintien de la paix. Ce pays frère qu’est le Côte d’Ivoire pourra toujours compter sur le soutien du Sénégal et, évidement, de la communauté internationale, particulièrement du Conseil de sécurité.

M. Rosselli (Uruguay) (*parle en espagnol*) : Je vais être très bref. Ma déclaration est quelque peu impromptue, mais motivée par les éloges adressées par certains collègues à ma délégation pour la façon dont nous avons dirigé les travaux du Comité des sanctions sur la Côte d’Ivoire. Mais pour être franc, ma délégation n’a pas fait grand-chose. Tout ce que nous avons fait, c’est cueillir les fruits du travail accompli par celui qui m’a précédé à la tête de ce Comité, notamment l’Ambassadeur Cristián Barros Melet, du Chili, qui est

présent ici parmi nous. Donc c’est lui et sa délégation, plus que ma délégation, qui méritent d’être félicités.

Le Président (*parle en chinois*) : Je vais à présent faire une déclaration à titre national.

Grâce aux efforts de la Côte d’Ivoire et de la communauté internationale, la situation en Côte d’Ivoire est restée stable ces derniers temps. D’importants progrès ont été accomplis dans des domaines tels que le dialogue politique, la réconciliation nationale, la réforme du secteur de la sécurité, la démobilisation et la lutte contre l’impunité. La reconstruction du pays et le développement économique ont démarré d’un bon pied. La Chine se félicite des efforts que déploient le Gouvernement et le peuple ivoiriens aux fins du maintien de la paix et de la stabilité. Nous félicitons ce pays de ses succès et lui souhaitons d’atteindre rapidement la prospérité et la richesse et prospérité.

La Chine se félicite de la levée de toutes des sanctions imposées par le Conseil à la Côte d’Ivoire. Cela revêt une grande importance, en tant que cela atteste de la reconnaissance par la communauté internationale des progrès faits par la Côte d’Ivoire dans le processus de paix et le développement du pays. C’est un exemple auquel le Conseil peut se référer en examinant d’autres situations de crise en Afrique. Présentement, certains pays africains font encore l’objet de sanctions imposées par le Conseil. La Chine espère que ces pays et la communauté internationale vont mener une action conjointe pour améliorer rapidement la situation, faire progresser le processus politique et s’engager, dès que possible, dans la voie de la stabilité et du développement normal du pays en vue de la levée rapide de toutes les sanctions.

Les sanctions ne sont pas une fin en soi. Le Conseil doit se tenir informé des progrès accomplis, adapter et au bout du compte lever les sanctions en temps voulu afin de créer les conditions propices au rétablissement de la paix et au développement des économies.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du conseil.

Je donne la parole au représentant de la Côte d’Ivoire.

M. Bouah-Kamon (Côte d’Ivoire) : À l’unanimité, le Conseil de sécurité vient d’adopter les résolutions 2283 (2016) et 2284 (2016), par lesquelles, respectivement, il lève le régime de sanctions concernant mon pays et reconduit pour un dernier mandat, jusqu’en juin 2017, l’Opération des Nations Unies en Côte d’Ivoire (ONUCI).

Ma délégation salue l’adoption de ces deux résolutions et voudrait y voir la reconnaissance des efforts multiples du Gouvernement ivoirien depuis la fin de la crise ivoirienne en 2011, mais également l’efficacité de l’engagement déterminé des Nations Unies et de la communauté internationale tout entière aux côtés de la Côte d’Ivoire. Mon gouvernement voudrait trouver ici l’occasion de témoigner sa gratitude à l’Organisation des Nations Unies et, à travers elle, au Secrétaire général, au Président et aux membres du Conseil, aux présidents successifs du Comité de sanctions, aux pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police, et à la France, ce grand pays dont le soutien, n’a jamais fait défaut à mon pays.

Avec la levée du régime des sanctions auquel mon pays était soumis depuis 2004, le Gouvernement va s’atteler désormais, entre autres, aux questions d’importance liées à la sécurité, à la mise en œuvre des lois de programmation militaire et de sécurité, en vue de moderniser et d’accorder une plus grande efficacité à l’action de ces appareils de sécurité. Mon pays est conscient des défis résiduels qui restent à relever. À cet égard, je tiens à souligner que mon pays prendra toutes ses responsabilités face à ses obligations et à ses engagements.

Conformément au paragraphe 14 de la résolution 2283 (2016), le mandat de l’Opération des Nations Unies en Côte d’Ivoire prendra fin définitivement en juin 2017. Mon pays se réjouit de la parfaite réussite de cette mission et voudrait assurer les Nations Unies et la communauté internationale de sa ferme détermination à parachever sa coopération exemplaire avec l’ONUCI afin que cette mission – qui connaît déjà, comme on le sait, un grand succès – soit, au terme de ce dernier mandat en juin 2017, célébrée et gravée dans l’histoire des opérations de maintien de la paix des Nations Unies comme une « success story » à reproduire ailleurs dans le monde.

La séance est levée à 10 h 35.